

## **MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

### **MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

**2019-07-08**

#### **PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 8 juillet 2019 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Stéphane Bonneau, conseiller  
Dave Plourde, conseiller  
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019
- 5. ADMINISTRATION**
  - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de juin 2019
  - 5.2** Rapport des revenus de juin 2019
  - 5.3** FQM – Inscriptions au Congrès 2019
  - 5.4** Chalet du Camping – Autorisation de paiement
  - 5.5** CDE GEANT – Recapitalisation d'un prêt
  - 5.6** Aide à l'entreprise – Autorisation de paiement à la Pharmacie Sonya Lamontagne
- 6. TRANSPORTS**
  - 6.1** PAAVL – Demande d'aide financière pour l'exercice financier 2019-2020
  - 6.2** Déneigement des chemins municipaux pour les saisons hivernales 2019-2020 à 2021-2022 inclusivement – Ouverture des soumissions
  - 6.3** Gestion de l'eau de surface au 3<sup>e</sup> Rang – Mandat à Tetra Tech pour la préparation des plans et devis
  - 6.4** MTQ – Envoi d'une demande de réduction de vitesse

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment de mai et juin 2019
  - 8.2** CPTAQ – Décision au dossier n° 419676 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
  - 8.3** Demande de dérogation mineure de monsieur Gérald Lebrun
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1** Parc du Coteau-Marcil – Acceptation de la modification du montant pour l'achat d'un module
  - 9.2** Camp de jour 2019 – Embauche d'une personne pour accompagnement personnalisé
  - 9.3** Camping municipal – Modification de la tarification
- 10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
  - 10.1** Autorisation des dons pour le mois de juillet
- 11. RÉOLUTIONS**
  - 11.1** Ville de Normandin – Acceptation d'une participation financière à même le fonds dédié pour la municipalité
  - 11.2** Demande de permis de chenil de monsieur Jonathan Galarneau et madame Synthia Babin
  - 11.3** Mise en commun des services en matière d'inspection en bâtiment
  - 11.4** Autorisation de signer une convention de bail avec Bell
  - 11.5** Régie GEANT – Approbation du Règlement sur la gestion contractuelle
  - 11.6** Passerelles piétonnières au site de la 9<sup>e</sup> Chute – Offre de services pour une étude de concept
  - 11.7** Plan de développement de l'Association des sportifs – Demande d'ajout d'unités d'hébergement
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
  - 13.1** La Mutuelle des municipalités du Québec – Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie
- 14. INVITATIONS**
- 15. CORRESPONDANCE**
  - 15.1** Gouvernement du Canada – Accord d'un montant de 134 257 \$ dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence
  - 15.2** Présentation d'une demande de dos d'âne sur la route du Premier rang afin de diminuer la vitesse et la poussière
  - 15.3** Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables
  - 15.4** Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Confirmation des modalités de la TECQ 2019-2023
- 16. SUIVI DES COMITÉS**
- 17. AUTRES SUJETS**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**19-150**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
 APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

19-151

3. **EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

19-152

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 comme présenté aux membres du conseil.

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES**

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **353 354,08 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

---

Réjean Hudon, directeur général

5. **ADMINISTRATION**

19-153

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JUIN 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de juin 2019 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	239 673,58 \$
Comptes payés	66 009,65 \$
Salaires nets et REER de juin 2019	47 670,85 \$
<b>Total :</b>	<b>353 354,08 \$</b>

## **5.2 RAPPORT DES REVENUS DE JUIN 2019**

Le rapport des revenus pour le mois de juin 2019, d'une somme de **59 360,64 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

## **5.3 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – INSCRIPTION AU CONGRÈS 2019**

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte ce point à une séance ultérieure.

**19-154**

## **5.4 CHALET DU CAMPING – AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres pour la construction d'une unité d'hébergement touristique 4 saisons au Camping municipal d'Albanel;

ATTENDU QUE le contrat a été attribué à l'entreprise M. Ménard Construction et que l'entrepreneur s'est acquitté de la tâche à la convenance de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement de la facture n° 180 d'une somme totale de 93 404,54 \$ taxes incluses, moins une retenue de 5 %, pour l'ajout d'une unité d'hébergement au Camping municipal d'Albanel.

QU'un montant de 80 000 \$ soit prélevé à même le surplus accumulé pour le paiement de la facture.

**19-155**

## **5.5 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDE) SECTEUR GEANT – RECAPITALISATION D'UN PRÊT**

ATTENDU QUE la Corporation de développement économique secteur GEANT possède un fonds d'aide à l'entreprise auquel les municipalités du secteur, ainsi que la Caisse populaire des Plaines boréales, participent afin d'apporter une aide aux entreprises du secteur;

ATTENDU QU'un des prêts accordés ne sera pas remboursé en raison de la faillite de l'entreprise récipiendaire;

ATTENDU QUE les municipalités du GEANT et la Caisse populaire des Plaines boréales souhaitent que le fonds demeure au même montant capitalisé de 240 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement d'une somme de 1 300 \$ correspondant à la participation de la municipalité pour la recapitalisation du fonds d'aide à l'entreprise du CDE secteur GEANT.

**19-156**

**5.6 AIDE À L'ENTREPRISE – AUTORISATION DE PAIEMENT À LA PHARMACIE SONYA LAMONTAGNE**

ATTENDU QUE la Municipalité avait accordé une somme de 3 000 \$ à l'entreprise Pharmacie Sonya Lamontagne dans sa résolution 17-320, adoptée à la séance extraordinaire du conseil de la municipalité d'Albanel le 18 décembre 2017;

ATTENDU QUE le versement de la subvention était conditionnel à l'installation d'une clôture autour du terrain du commerce;

ATTENDU QUE la Pharmacie Sonya Lamontagne s'est acquittée de cette condition en clôturant son terrain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement de la subvention de 3 000 \$ accordée à la Pharmacie Sonya Lamontagne dans le cadre du programme d'aide à l'entreprise de la municipalité.

**6. TRANSPORTS**

**19-157**

**6.1 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE LA VOIRIE LOCALE (PAAVL) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019-2020**

ATTENDU QUE chaque année le ministère des Transports (MTQ), dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration de la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* (anciennement *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*), accorde une subvention aux municipalités de la circonscription;

ATTENDU QU'afin d'obtenir une subvention, il faut soumettre une liste des travaux à exécuter pour la période 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel soumette la liste des travaux à faire par le biais du formulaire « Demande de subvention – Exercice financier 2019-2020 », soit :

- Le rechargement sur la route Pronovost;
- Le reprofilage de fossés et le rechargement sur les chemins du 1<sup>er</sup> Rang, de la rue Auguste-Néron et sur la route Pronovost;
- La réparation de ponceaux au 3<sup>e</sup> Rang;
- La réparation d'un revêtement de pont au Grand Rang Sud;
- La reconstitution du revêtement mécanisé sur la rue Industrielle;
- La restructuration de l'accotement au Grand Rang Nord.

19-158

**6.2 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR LES SAISONS HIVERNALES 2019-2020 À 2021-2022 INCLUSIVEMENT – OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à l'édifice municipal au 160 de la rue Principale à Albanel, le 4 juillet 2019 à 14 h sous la supervision de monsieur Réjean Hudon, directeur général;

ATTENDU QU'une soumission nous a été transmise en réponse à l'appel d'offres public, soit :

Monsieur Mario Dion  
Excavation D.F.  
1048, Route 169  
Albanel (Québec) G8M 3P3

Soumission jugée conforme déposée le 4 juillet 2019 à 13 h 44.

2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>SOUS-TOTAL : 102 971,76 \$</b>	<b>SOUS-TOTAL : 104 153,85 \$</b>	<b>SOUS-TOTAL : 105 057,55 \$</b>
<b>T.P.S. (5 %) : 5 148,59 \$</b>	<b>T.P.S. (5 %) : 5 207,69 \$</b>	<b>T.P.S. (5 %) : 5 252,88 \$</b>
<b>T.V.Q. (9,975 %) : 10 271,43 \$</b>	<b>T.V.Q. (9,975 %) : 10 389,35 \$</b>	<b>T.V.Q. (9,975 %) : 10 479,49 \$</b>
<b>TOTAL : 118 391,78 \$</b>	<b>TOTAL : 119 750,89 \$</b>	<b>TOTAL : 120 789,92 \$</b>

Période optionnelle

2022-2023	2023-2024
<b>SOUS-TOTAL : 109 936,94 \$</b>	<b>SOUS-TOTAL : 110 876,28 \$</b>
<b>T.P.S. (5 %) : 5 496,85 \$</b>	<b>T.P.S. (5 %) : 5 543,81 \$</b>
<b>T.V.Q. (9,975 %) : 10 966,21 \$</b>	<b>T.V.Q. (9,975 %) : 11 059,91 \$</b>
<b>TOTAL : 126 400,00 \$</b>	<b>TOTAL : 127 480,00 \$</b>

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat de déneigement des chemins municipaux au seul soumissionnaire jugé conforme soit, Excavation D.F. situé au 1048, Route 169.

QUE le conseil autorise le directeur général ainsi que la mairesse à signer le contrat de service.

**19-159**

**6.3 GESTION DE L'EAU DE SURFACE AU 3<sup>E</sup> RANG – MANDAT À TETRA TECH POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une offre de services professionnels pour la préparation de plans et devis concernant la gestion optimale de l'eau de surface dans le secteur du 3<sup>e</sup> Rang;

ATTENDU QU'un rapport d'analyse hydraulique a été réalisé par Tetra Tech afin d'analyser le contexte hydrologique et hydraulique du secteur à l'étude et de présenter des solutions visant à corriger la problématique d'inondation vécue par les propriétaires fonciers et la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le mandat d'ingénierie pour la préparation des plans et devis quant à la gestion optimale de l'eau de surface dans le secteur du 3<sup>e</sup> Rang à l'entreprise Tetra Tech pour un montant avant taxes de 10 900 \$.

**19-160**

**6.4 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – ENVOI D'UNE DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE**

ATTENDU QUE la vitesse est problématique au cœur du village et principalement dans la zone scolaire;

ATTENDU QUE des citoyens ont fait part de leur inquiétude auprès du conseil municipal à la suite de quelques incidents;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adresse une demande au ministère des Transports du Québec afin de réduire la limite de vitesse de la zone scolaire à 30 km/h et de prolonger la zone de 50 km/h jusqu'au 287 de la rue de l'Église.

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE MAI ET JUIN 2019**

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mai fait état de :

<b>Nature des demandes</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total \$</b>
Permis de construction (autre)	3	56 200 \$
Permis de rénovation	12	152 000 \$
Permis de démolition	1	
Permis de lotissement	1	
Recherche pour certificat de localisation	2	

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juin fait état de :

<b>Nature des demandes</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total \$</b>
Permis de construction (résidentiel)	1	55 000 \$
Permis de construction (autre)	6	62 000 \$
Permis de rénovation	24	586 214 \$
Permis de lotissement	1	
Demande de dérogation mineure	1	
Recherche pour certificat de localisation	1	

**8.2 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DÉCISION AU DOSSIER N° 419676 DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES**

Le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles s'est adressé à la CPTAQ afin qu'elle autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière, d'une superficie approximative de 2,8 hectares incluant chemin d'accès, correspondant à une partie du lot 5 156 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest, et ce, pour une période de 10 ans.

Dans son orientation préliminaire du 16 avril 2019, la CPTAQ considère que cette demande devrait être autorisée à certaines conditions.

La décision finale, émise le 31 mai 2019, confirme l'orientation préliminaire en **autorisant** la demande du Ministère pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière, d'une superficie approximative de 2,8 hectares incluant chemin d'accès, correspondant à une partie du lot 5 156 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest, et ce, pour une période de 10 ans.

**19-161**

**8.3 DÉROGATION MINEURE – DEMANDE DE MONSIEUR GÉRALD LEBRUN**

CONSIDÉRANT que monsieur Gérald Lebrun, domicilié au 119 de la rue Principale à Albanel, présente une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que ladite demande concerne son bâtiment principal, construit en 1976, dont la marge de recul avant est de 5,44 m alors que le règlement de l'époque exigeait une marge de recul avant de 20 pieds (6,096 m);



CONSIDÉRANT que notre règlement de zonage n° 11-158 exige une marge de recul avant de 7,5 m en ce qui concerne le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que son garage est situé à 0,93 mètre de la ligne latérale sud-est alors que notre règlement de zonage 11-158 exige une marge latérale d'un mètre lorsqu'il n'y a pas présence de fenêtre;

CONSIDÉRANT que la non-conformité à notre règlement est jugée mineure et qu'elle ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder quelques centimètres supplémentaires à la dérogation afin d'avoir une légère marge de manœuvre;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de monsieur Gérald Lebrun et autorise que son bâtiment principal, situé au 119 de la rue Principale, demeure implanté à 5,40 m de la ligne avant de son terrain alors que notre règlement de zonage 11-158 exige une marge de recul avant de 7,5 m.

QUE le comité recommande également que son garage demeure implanté à 0,90 m de la ligne latérale sud-est alors que notre règlement de zonage 11-158 exige une marge d'un mètre lorsqu'il n'y a pas présence de fenêtre.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

**19-162**

### **9.1 PARC DU COTEAU-MARCIL – ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DU MONTANT POUR L'ACHAT D'UN MODULE**

ATTENDU QUE la Municipalité, dans son budget annuel, prévoit une somme pour l'entretien et le développement des différents parcs sur son territoire;

ATTENDU QUE le comité du parc du Coteau-Marcil souhaite faire l'acquisition d'un module de jeux constitué d'un pont suspendu en bois;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée concernant le montant accepté dans la résolution n° 19-125, adoptée à la séance extraordinaire du 13 mai 2019;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une somme de 4 000 \$ plus taxes pour l'installation d'un module de jeux.

19-163

**9.2 CAMP DE JOUR 2019 – EMBAUCHE D’UNE PERSONNE POUR ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise l’embauche d’une ressource pour de l’accompagnement spécialisé au Camp de jour, et ce, aux conditions suivantes :

<b>NOM</b>	<b>POSTE</b>	<b>TAUX HORAIRE</b>
Allyson Goudreault	Accompagnatrice spécialisée	13,50 \$/heure

19-164

**9.3 CAMPING MUNICIPAL – MODIFICATION DE LA TARIFICATION**

ATTENDU QUE la Municipalité a ajouté une unité d’hébergement touristique toute saison au Camping municipal;

ATTENDU QUE cette nouvelle unité d’hébergement devait être ajoutée à la grille de tarification du Camping;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel adopte la nouvelle tarification du Camping municipal incluant la nouvelle unité d’hébergement.

**10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**

19-165

**10.1 AUTORISATION DES DONS POUR LE MOIS DE JUILLET**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU’il est plus simple de regrouper ces demandes afin d’en faciliter l’analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise les versements de dons aux organismes suivants :

Narval sauvetage sportif – Championnat québécois de sauvetage	0 \$
Maison Colombe-Veilleux – Omnium Joan Pelchat 2019	100 \$
Allô Pérignonka	0 \$
<b>Total</b>	<b>100 \$</b>

## **11. RÉSOLUTIONS**

**19-166**

### **11.1 VILLE DE NORMANDIN – ACCEPTATION D’UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À MÊME LE FONDS DÉDIÉ POUR LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Normandin a présenté une demande d’aide financière à la MRC de Maria-Chapdelaine concernant un projet de remplacement de matériel et d’équipements pour la Foire commerciale de Normandin;

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a accepté le versement de la moitié du montant demandé pour le projet présenté dans le cadre du Fonds de développement territorial des ressources à la suite d’une recommandation du comité d’investissement Territoire qui a établi que ce projet était de nature « municipale » et non de nature « structurante »;

ATTENDU QUE la MRC demande un engagement de la part de chacune des municipalités du secteur GEANT afin de partager en part égale la différence pour ce projet territorial à même les fonds du développement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel accepte de participer, pour un montant de 1 000 \$ pris à même le fonds dédié à la municipalité dans le FDRT pour le remplacement de matériel et d’équipements pour la Foire commerciale de Normandin.

**19-167**

### **11.2 DEMANDE DE PERMIS DE CHENIL DE MONSIEUR JONATHAN GALARNEAU ET MADAME SYNTHIA BABIN**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Galarneau et madame Synthia Babin, domiciliés au 33, 3<sup>e</sup> Rang à Albanel, ont déposé une demande de permis de chenil auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont fourni une copie de leur assurance responsabilité comme l’exige notre règlement;

CONSIDÉRANT QUE la dimension et le zonage du terrain permettent l’implantation d’un chenil;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel accepte la demande de monsieur Jonathan Falardeau et madame Synthia Babin et autorise l’émission d’un permis de chenil.

19-168

**11.3 MISE EN COMMUN DES SERVICES EN MATIÈRE D'INSPECTION EN BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT QUE le service d'inspection municipale est obligatoire dans une municipalité locale afin d'appliquer les dispositions du plan et des instruments d'urbanisme de la municipalité, de même que de l'importance d'exercer un contrôle par l'entremise de l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE, par l'entremise d'une entente intermunicipale, la MRC de Maria-Chapdelaine dessert depuis plusieurs années huit municipalités de son territoire en matière d'inspection municipale;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une récente analyse par le personnel de la MRC, les services dispensés pourraient être bonifiés et optimisés en fonction des nouvelles réalités et des outils informatiques disponibles sur le marché;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs seraient de :

- Uniformiser l'application de la réglementation d'urbanisme pour l'ensemble des municipalités locales déjà desservies et pour les autres municipalités potentielles;
- Assurer la permanence et la disponibilité du service d'inspection;
- Mettre à profit des moyens technologiques, notamment des services en ligne;
- Mettre au point une plateforme informatique de suivi des permis, des autorisations et des infractions; et,
- instaurer un mécanisme de suivi du programme de mise en commun;

CONSIDÉRANT QU'outre les municipalités déjà desservies, quelques autres ont démontré un intérêt à se joindre à la mise en commun compte tenu de la rareté de la main-d'œuvre et la difficulté de recruter du personnel compétent et qualifié;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre une aide financière maximale de 50 000 \$ pour soutenir des initiatives locales, y compris la réalisation de diagnostics et d'études sur l'opportunité ou la faisabilité d'une coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la MRC a récemment été présenté aux maires et aux directeurs généraux des municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel signifie à la MRC de Maria-Chapdelaine son intérêt à participer à sa démarche visant à optimiser et à uniformiser les services en matière d'inspection municipale.

**19-169**

**11.4 AUTORISATION À SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC BELL**

ATTENDU QUE Bell Mobilité inc. souhaite installer deux antennes microcell sur le territoire d'Albanel soit, au Camping municipal et à l'Association des sportifs;

ATTENDU QUE, pour ce faire, les équipements doivent être alimentés en permanence et que la compagnie utilisera le compteur électrique sur place;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général ainsi que la mairesse à signer la convention de Bail avec Bell Canada pour les antennes microcell qui seront installées au Camping municipal ainsi qu'à l'Association des sportifs.

**11.5 RÉGIE GEANT – APPROBATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte ce point à une séance ultérieure.

**19-170**

**11.6 PASSERELLES PIÉTONNIÈRES AU SITE DE LA 9<sup>E</sup> CHUTE – OFFRE DE SERVICES POUR UNE ÉTUDE DE CONCEPT**

ATTENDU QUE le Parc régional des Grandes-Rivières du Lac-Saint-Jean a mis en place un réseau de sentiers pédestres dans le secteur de la 9<sup>e</sup> chute de la rivière Mistassini;

ATTENDU QUE le Parc régional des Grandes-Rivières souhaite maintenant mettre en place des passerelles piétonnières afin de donner accès à certaines îles, tout en permettant de relier les 2 rives de la rivière;

ATTENDU QUE, dans le but de réaliser le projet, le Parc régional des Grandes-Rivières souhaite mener une étude de concept visant à documenter les secteurs pour l'emplacement des passerelles et établir des concepts pour la réalisation de celles-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'étude de concept visant à documenter les secteurs pour l'emplacement des passerelles et établir des concepts pour la réalisation de celles-ci moyennant une participation financière municipale de 33,33 %.

19-171

**11.7 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION DES SPORTIFS –  
DEMANDE D'AJOUT D'UNITÉS D'HÉBERGEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ajouter des unités d'hébergement à l'Association des sportifs ainsi qu'au parc des Grandes-Rivières;

ATTENDU QUE lesdites unités d'hébergement se situeraient sur des terres publiques appartenant à la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel achemine une demande à la MRC de Maria-Chapdelaine leur signifiant notre souhait d'installer des unités d'hébergement à l'Association des sportifs ainsi qu'au parc des Grandes-Rivières.

QU'une copie de la demande soit acheminée au Parc Régional des Grandes-Rivières.

**12. FORMATIONS**

**13. INFORMATION**

**13.1** La Mutuelle des municipalités du Québec – Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie

**14. INVITATIONS**

**15. CORRESPONDANCE**

**15.1** Gouvernement du Canada – Accord d'un montant de 134 257 \$ dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence

**15.2** Présentation d'une demande de dos d'âne sur la route du Premier rang afin de diminuer la vitesse et la poussière

**15.3** Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables

**15.4** Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Confirmation des modalités de la TECQ 2019-2023

**16. SUIVI DES COMITÉS**

Les organismes prenant une pause pour l'été, les élus municipaux n'ont aucun sujet à aborder.

**17. AUTRES SUJETS**

## **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la présente séance, les questions posées portent sur les sujets suivants :

- Le projet de jeux d'eau présenté au conseil par des citoyens;
- La possibilité de déplacement de l'affichage de vitesse au début de la zone de 70 km/h;
- Les trous au Grand Rang Sud;
- La route Pronovost qui est plus basse que les terrains qu'elles bordent;
- Le trou situé à l'intersection de la route 169 et du 5<sup>e</sup> Rang;
- Les opérations de la niveleuse;
- La maison en démolition sur la rue Principale;
- Le problème d'eau au 3<sup>e</sup> Rang;
- Le remplacement de la pelouse sur les terrains affectés par les travaux de la rue Principale Sud.

**19-172**

## **19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 21 h 03.

Fait et passé à Albanel en ce huitième jour de juillet 2019.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général